

**ÉTUDE ÉCONOMIQUE DE
L'AGRICULTURE DANS LES
ALPES-MARITIMES**

Par J. FENART

Monsieur FENART, ingénieur on chef des Services Agricoles des Alpes-Maritimes a bien voulu écrire pour notre Bulletin une mise au point sur l'agriculture du département. Le danger de l'abandon agricole de l'arrière-pays, la prospérité non exempte de menaces de l'horticulture sont mis en évidence par l'auteur.

Nous souhaitons vivement que d'autres études faites par des techniciens aussi compétents puissent être offertes à nos lecteurs et nous exprimons toute notre reconnaissance à M. FENART

E.D.

Il peut sembler paradoxal de parler d'agriculture dans un département qui est l'un des moins favorables de FRANCE à ce genre d'activité.

Il reste encore pourtant des agriculteurs dans les Alpes-Maritimes : une dizaine de milliers de véritables exploitations font à elles seules vivre une famille (et parfois plusieurs) chacune quelques milliers d'autres, exploitations d'appoint, procurent un complément de ressources à des retraités, des artisans ou de petits commerçants.

L'activité de ces agriculteurs, vrais ou occasionnels se répartit entre deux secteurs. On distingue classiquement en agriculture "la grande culture" qui intéresse céréales, plantes sarclées et fourrages, élevage du gros bétail, les "productions spécialisées" : arboriculture fruitière, maraîchage, cultures florales, petits élevages.

Il paraît préférable dans les Alpes-Maritimes, pour des raisons qui apparaîtront plus loin, de classer les productions de l'agriculture en deux catégories : les produits alimentaires et les autres.

Il faut bien reconnaître que le premier groupe ne tient plus aujourd'hui dans le département qu'une place très réduite. Les céréales n'occupent guère que 16 à 1700 hectares, ce qui nous classe au 89e rang sur 90 départements, avant la Seine mais après le Territoire de Belfort. La situation est à peu près semblable pour les plantes sarclées : 1800 hectares, 88e rang. Elle s'améliore en revanche pour les fruits et les légumes frais, l'élevage bovin (5 à 6000 vaches laitières), l'élevage ovin surtout, le troupeau local comprenant encore près de 40.000 brebis mères.

La valeur totale de l'ensemble des denrées alimentaires produites dans le département reste cependant très faible et ne correspond guère, au départ de l'exploitation, qu'à 60 à 70 millions de francs ou 6 à 7 milliards d'anciens francs.

Cette situation résulte de raisons assez nombreuses : surface, climat, sol.

L'étendue totale des Alpes-Maritimes est réduite : 429 830 hectares. Encore, de cette faible surface, une assez large fraction est-elle, en raison de l'altitude, de la pente, ou du peu d'épaisseur sinon l'absence complète de la couche arable, impropre à toute culture.

D'autre part le climat de la région niçoise est très sec, non d'ailleurs par insuffisance de précipitations, puisque les chutes annuelles moyennes, relevées sur une période de 20 ans par le Cuité Météorologique départemental sont de :

762 m/m à ANTIBES

796 m/m à CANNES

799 m/m à NICE

1 078 m/m à THORENC

Or, il ne tombe en moyenne que :

842 m/m à BREST

833 m/m à BORDEAUX

607 m/m à PARIS

Mais la répartition de l'importante tranche d'eau reçue par la Côte d'Azur est très

défectueuse, du point de vue agricole du moins : le nombre des jours de pluie est de 60 à 70 sur la Côte, 80 à 85 en montagne, les principales chutes, abondantes et parfois violentes, ayant lieu à l'automne et en fin d'hiver. Pour permettre la comparaison, rappelons que le nombre de jours de pluie est en moyenne de 166 à Paris, 170 à Bordeaux, 196 à Brest.

D'autre part, la douceur méridionale des températures est strictement limitée à la Côte. Dès que l'on s'élève dans la montagne le climat devient rude, malgré l'adoucissement local qui résulte parfois de l'exposition.

Le sol, deuxième élément important du milieu, est lui-même médiocre. Les calcaires, souvent durs, d'origine jurassique ou crétacée, constituent près des 3/4 du département auquel ils donnent souvent un aspect de rocaille aride, parfois désolé.

Les défauts du climat et ceux du sol sont d'ailleurs aggravés par un relief accentué, souvent abrupt, ce qui favorise le ruissellement des grosses pluies et l'érosion dès que le sol n'est plus protégé par une couverture végétale assez dense. Les travaux de culture sont d'autre part très pénibles, leur motorisation et leur mécanisation même le plus souvent impossibles.

Tous ces facteurs expliquent, au moins autant que le voisinage des grandes villes de la Côte, l'abandon toujours plus prononcé de la montagne niçoise; ils permettent aussi d'apprécier le travail gigantesque accompli dans les vallées par des générations de paysans qui, jusqu'à 1000 mètres d'altitude et souvent bien plus haut, ont façonné, les pentes, édifiant les murs de pierres sèches, plantant l'olivier ou le châtaignier, défrichant et amendant le sol, pour obtenir de maigres récoltes au prix d'efforts incessants, qui ne justifient pas la réputation de paresse si volontiers faite aux méridionaux.

On ne peut plus attendre des jeunes qu'ils acceptent pareille vie et l'intérieur du département, s'il se peuple saisonnièrement de touristes, se vide peu à peu de sa population paysanne. Seules restent bien vivantes et intensivement exploitées les basses vallées du Var, de la Siagne, du Loup consacrées aux productions fruitières et maraîchères et, à un moindre degré, la région de plateaux qui domine Grasse, plateaux élevés, certes, mais où le relief atténué permet d'utiliser la machine et de rentabiliser ainsi des cultures condamnées dans tout le reste du département.

L'abandon progressif de l'agriculture dans la majeure partie des Alpes niçoises n'est pas sans inconvénient ni même sans danger.

En effet, les productions proprement départementales en denrées alimentaires sont, dans tous les domaines, très inférieures aux besoins : la plus importante, celle du lait, couvre environ 38% de la consommation. La proportion tombe à 25% pour les fruits et légumes, 8% pour la viande (volailles comprises) et devient pratiquement négligeable pour le reste, sauf éventuellement pour l'huile, dont la production pourrait être restaurée grâce à ce qui reste des anciennes plantations d'oliviers.

Le souvenir de la période 1942/1946 doit permettre à assez nombreux habitants de la région niçoise d'apprécier la gravité d'une telle situation, encore accentuée par la position des Alpes-Maritimes à l'extrême pointe sud-est de la France au terminus des réseaux routiers et ferroviaire.

On peut toujours espérer, bien sûr, ne plus revoir pareille conjoncture. Il faut tout de même remarquer que, depuis cette époque, la population sédentaire du département a augmenté au total de 17% environ (la proportion étant bien entendu très supérieure pour les agglomérations urbaines), tandis que culture et élevage n'ont cessé de régresser. En dehors même de crises internationales graves, de simples difficultés de transport dues au mauvais temps ou à toute autre cause peuvent provoquer sur la Côte une raréfaction des denrées alimentaires et des hausses spéculatives, qui pourraient entraîner éventuellement des conséquences regrettables.

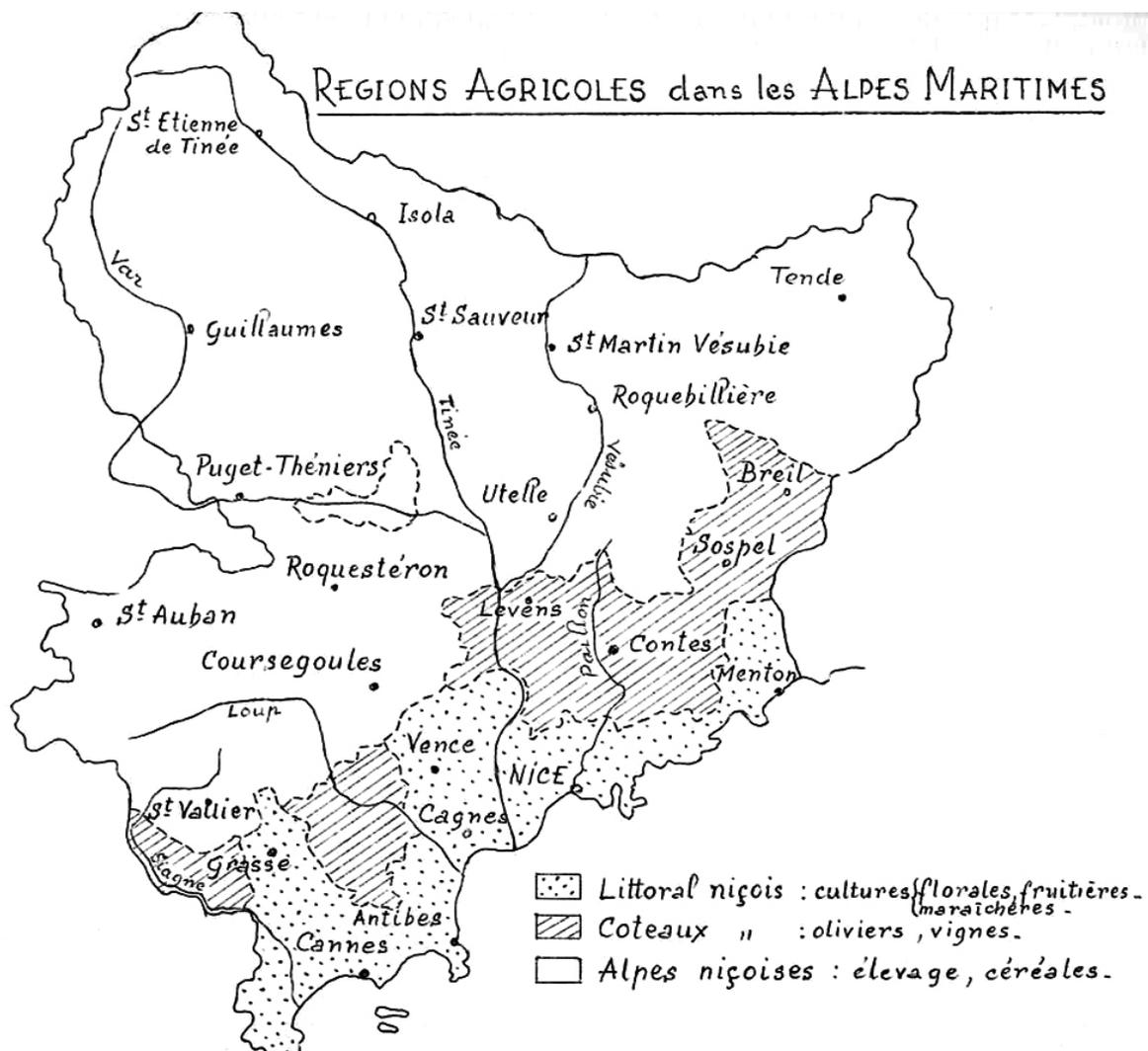
C'est ce qui rend souhaitables toutes les mesures propres à maintenir cette production modeste, mais qui représente en cas d'urgence, une possibilité de dépannage pour la

population locale- ces mesures pouvant prendre d'ailleurs aussi bien l'aspect d'encouragements directs de toute nature aux agriculteurs et éleveurs qui subsistent encore, que celui de limitations à opposer, sur les terrains à vocation nettement agricole au moins, à l'envahissement toujours plus prononcé de l'urbanisation.

La situation est évidemment toute différente pour l'horticulture ornementale. Les Alpes-Maritimes qui occupent sur le plan national le 7e rang pour les pépinières d'ornement et les cultures de plantes en pots vertes ou fleuries, surclassent de très loin tous les autres départements avec environ 3.500 hectares consacrés à la production de fleurs coupées et feuillages.

Il n'est pas facile de déterminer la fraction de ce total consacrée à chacune des espèces. La situation est en effet très fluctuante, certaines entreprises changeant rapidement d'orientation pendant que d'autres se créent, se développent ou inversement disparaissent. Une récente enquête vient encore de montrer combien la vérité est difficile à saisir en cette matière.

On estime cependant en gros que les exploitations consacrées à la culture de l'œillet occupent 2.000 hectares mais sur ce total moins de 1000 sont cultivés annuellement car l'inclinaison du sol entraine d'assez importantes pertes de surtaxe, fréquemment de l'ordre de 30%. D'autre part, un assolement est un général pratiqué, le terrain qui a porté de l'œillet une année étant pendant un temps égal laissé au repos ou consacré à d'autres cultures, légumières par exemple.



Les plantations de roses pour fleurs coupées occupent environ 400 hectares, les fleurettes et divers 600, le mimosa 500, dont 400 en bonne production.

De ce total une proportion supérieure au dixième et atteignant au moins 400 hectares est recouverte d'abris vitrés, coffres ou serres. Enfin les plantes à parfums, jasmin, rosiers de mai, orangers occupent 700 hectares environ.

L'évaluation même approximative de cette production est délicate, en raison de sa diversité, de son étalement sur toutes les périodes de l'année ou presque, enfin des variations du volume total en fonction d'aléas d'origine biologique, parasitaire et surtout climatique dont les soins les plus attentifs ne permettent pas toujours de se préserver, comme l'ont prouvé la tornade du 16 décembre 1962 et les froids qui lui ont succédé.

Cependant, malgré les considérables variations des prix (suivant l'espèce, la variété, la qualité et l'époque de production, ils peuvent passer du simple au centuple et davantage) on peut estimer la valeur actuelle des produits horticoles ornementaux dans le département à environ 180 millions de frs ou 18 milliards d'anciens francs.

Cette valeur estimée au départ de l'exploitation, augmente bien entendu très sensiblement après conditionnement, présentation et vente au détail ou expédition, jusqu'à un chiffre au départ de l'ordre de 25 milliards d'anciens frs et parfois beaucoup plus. Encore faudrait-il y ajouter près d'un milliard ancien pour les plantes à parfum.

Cette recette élevée explique pourquoi la Côte, seule zone du département où l'horticulture florale peut être pratiquée dans des conditions intéressantes, rassemble près de 8000 agriculteurs dont environ 3500 horticulteurs spécialistes. Avec les salariés, les marchands de produits nécessaires à l'agriculture, les expéditeurs et grossistes et les fleuristes détaillants on peut estimer que, familles comprises, près de 50 000 personnes sur la côte vivent, directement ou indirectement, de l'horticulture florale et, pour beaucoup d'entre elles, dans des conditions satisfaisantes.

Malheureusement, cette horticulture apparemment prospère se heurte dès maintenant à de graves difficultés et au premier chef à l'énormité des capitaux à engager soit en investissements durables soit en dépenses courantes.

Des investissements correspondent d'abord à l'achat du terrain, qui est plus cher sur la Côte d'azur que partout ailleurs en France (sauf au proche voisinage de Paris) des prix de 150 à 350.000 frs l'hectare (15 à 35 millions anciens) étant courants. Bien entendu ce prix très élevé ne correspond pas à la seule valeur de production agricole du terrain et une arrière-pensée de spéculation est toujours présente à l'esprit du vendeur: aussi bien qu'à celui de l'acheteur. Il n'en reste pas moins que les frais d'achat, de mutation et éventuellement de succession et de soulte aux cohéritiers doivent être calculés sur ces bases.

D'autre Part, si l'on veut obtenir d'un terrain souvent limité en surface une rentabilité élevée, il est nécessaire de procéder à son équipement, d'abord en matériel de protection. Or le prix des serres varie actuellement de 25 à 75 frs le m² et davantage, suivant que l'on passe de la serre ancienne à châssis de bois et verre ordinaire sur piquets, à la serre moderne, châssis de métal pied filé à verre épais sur charpente métallique et soubassement de maçonnerie.

La serre construite doit encore être équipée en dispositif de chauffage occasionnel ou permanent, d'arrosage, de traitement, l'un et l'autre avec tuyauterie fixe à ajustages plus ou moins nombreux, enfin dans les installations les plus récentes, de refroidissement, d'éclairage artificiel et d'enrichissement de l'atmosphère en gaz carbonique.

Ainsi, complètement équipée, une serre revient à plus de 200 frs le mètre carré.

Les dépenses courantes correspondent à un fonds de roulement particulièrement élevé, puisqu'il doit permettre la rémunération d'une main-d'œuvre nombreuse et en partie du moins, spécialisée, et le règlement des dépenses de fumure, de traitements antiparasitaires, du chauffage, etc.

Pour fixer les idées précisons que pour l'œillet, qui est sans doute la culture la plus

exigeante en la matière. Les doses de fumure azotée courante sont de 10 à 30 grammes d'azote par m² et par mois. Ces doses, parfois dépassées largement dans la pratique, correspondent, exprimées dans les mêmes conditions que pour les cultures courantes de céréales ou autres, à des apports d'engrais azotés à 2%, type ammonitrate, de 6 à 18 tonnes par hectare et par an. Or, en culture fourragère intensive, l'apport d'une tonne d'engrais azoté par hectare et par an est considéré presque comme un maximum à ne pas dépasser.

Aussi les vulgarisateurs qui, dans la plupart des autres régions, conseillent aux agriculteurs une intensification de leurs fumures, sont-ils au contraire amenés dans les Alpes-Maritimes à conseiller une réduction des doses utilisées et parfois suppression complète de la fumure pendant quelque temps, avec un lessivage du sol par des arrosages abondants, pour éliminer l'excès de sels accumulés.

Les recettes élevées que procure la production florale ne sont donc obtenues qu'au moyen d'avances considérables, dont le concours du Crédit agricole ne peut couvrir qu'une faible partie, et grâce, d'autre part, à une compétence technique de plus en plus poussée des chefs d'exploitation. La création et le lancement d'une entreprise horticole sont donc aujourd'hui une entreprise difficile et aléatoire.

Par ailleurs des menaces graves rendent inquiétant l'avenir même assez proche. Les avantages naturels de la Côte d'Azur (hivers très doux, ensoleillement presque continu) s'estompent au fur et à mesure que se développent les techniques qui permettent de reconstituer ailleurs, au moins dans un volume limité, une atmosphère aussi tiède et lumineuse que celle de Nice. Cependant, les inconvénients qui résultent pour nous de l'éloignement des gros centres de consommation (région de Paris et Nord-est, Allemagne de l'ouest, Angleterre, pays scandinaves), conservent toute leur gravité, favorisant à notre détriment les horticultures hollandaise et belge notamment, plus proches de cet important marché.

Encore la concurrence de ces productions étrangères s'est-elle surtout exercée jusqu'ici sur les marchés extérieurs auxquels les producteurs français s'intéressent, il faut le reconnaître et le déplorer, assez peu. Mais n'est-il pas à craindre que d'ici peu, dans le cadre élargi du Marché Commun, ces concurrents, auxquels se joindront Italiens et Espagnols, viennent nous combattre sur notre propre marché national?

Enfin le plus gros danger pour notre horticulture réside sans doute dans le développement considérable et rapide au cours des dernières années des agglomérations urbaines de la côte et des résidences secondaires créées en nombre toujours croissant dans la zone moyenne. Les cultures même les plus rémunératrices sont ainsi refoulées peu à peu, les terrains disponibles étant accaparés par la spéculation, le recrutement de la main d'œuvre concurrencé par les activités industrielles ou commerciales, enfin les aménagements et en particulier la construction des serres se heurtant de plus en plus à une réglementation de caractère parfois très strict.

Il est compréhensible que les autorités tentent de conserver au département un aspect riant, gage de son succès touristique. Mais n'est-il pas risqué de sacrifier définitivement l'horticulture, dont nous venons de voir quelle place importante elle tient dans l'économie départementale, au tourisme ? Celui-ci en effet ne risque-t-il pas plus prochainement peut-être qu'on le suppose de se détourner de notre littoral pour d'autres rivages, aussi ensoleillés au moins, aussi bien équipés bientôt, et que les moyens de transport modernes rendent de jour en jour plus vite et plus facilement accessibles ?

La possibilité de replier vers l'intérieur du département les cultures florales doit d'autre part être considérée comme à peu près illusoire.

Les surfaces encore utilisables en raison de leur climat, de leur sol et des possibilités d'irrigation sont un effet peu nombreuses et d'ailleurs envahies déjà partiellement par les citadins.

La situation est donc au fond presque aussi grave sur la Côte que dans le montagne et

des causes inverses, insuffisance de population dans un cas, excès dans l'autre, risquent d'aboutir partout au même résultat, la disparition de ce qui subsiste de l'agriculture des Alpes-Maritimes.

Il est permis d'espérer que les Corps élus et les grands Services publics, auxquels incombent la charge du département et la responsabilité de son avenir, sauront trouver dans l'arsenal, chaque jour plus touffues anciennes et nouvelles dispositions législatives et réglementaires, les remèdes appropriés à chaque cas, conservant aux Alpes niçoises le minimum de population paysanne indispensable et à la Côte cette activité horticole qui, autant qu'une richesse, constitue une parure.

Par J. FENART
Ingénieur en Chef des Services agricoles des Alpes-Maritimes